

Stage d'ouverture

Un stage d'une semaine, à réaliser au cours de l'année de formation entre la session 1 et la session 3

Stage « Ouverture » : Projet d'observation (repères)

- ⇒ auprès d'un chef d'entreprise, d'un responsable d'organisation associative, territoriale...
- ⇒ auprès d'un chef d'établissement dans l'espace européen
- ⇒ auprès d'un chef d'établissement qui a mis en œuvre des initiatives pédagogiques et éducatives

Objectif général : aller « ailleurs » dans une année « laboratoire » - être « chercheur »

Objectifs :

- * Observer et analyser le système de pilotage d'un dirigeant (chef d'entreprise, chef d'établissement)
- * Observer et analyser le fonctionnement et la vie d'une organisation en lien avec le mode de pilotage et les choix stratégiques du responsable
- * Identifier des conditions de réussite pour accompagner le changement et favoriser l'exploration
- * Identifier certaines situations professionnelles structurantes en lien avec les apports et ressources de la formation afin de construire des repères pour l'action future

Calendrier 2019/2020

Groupe	S1	S2	S3	Stage
1	Du 30 septembre au 04 octobre 2019	Du 18 au 22 novembre 2019	Du 16 au 20 mars 2020	5 jours entre la session 1 et la session 3
2	Du 14 au 18 octobre 2019	Du 25 au 29 novembre 2019	Du 23 au 27 mars 2020	

Chaque session commence le lundi matin à 10h00 et se termine le vendredi soir à 16h00

Coût total de la formation : nous consulter

Responsable du suivi administratif : Anastasia MARAIS
a-marais@enseignement-catholique.fr



2 rue Chaintron – 92120 MONTROUGE
Tél. 01 55 48 04 62
www.ecoledescadresmissionnees.fr



école des cadres missionnés
Enseignement catholique

Formation des chefs d'établissement du second degré

Année de formation préalable 2019-2020

Suite au processus de détermination



La Tutelle et le stagiaire confirment



**l'engagement dans la seconde phase du dispositif de formation initiale
1ère année du parcours de certification de niveau 1**

"Dirigeant des organisations éducatives scolaires et/ou de formation"

certification professionnelle inscrite au RNCP code 19229 - code NSF 333p

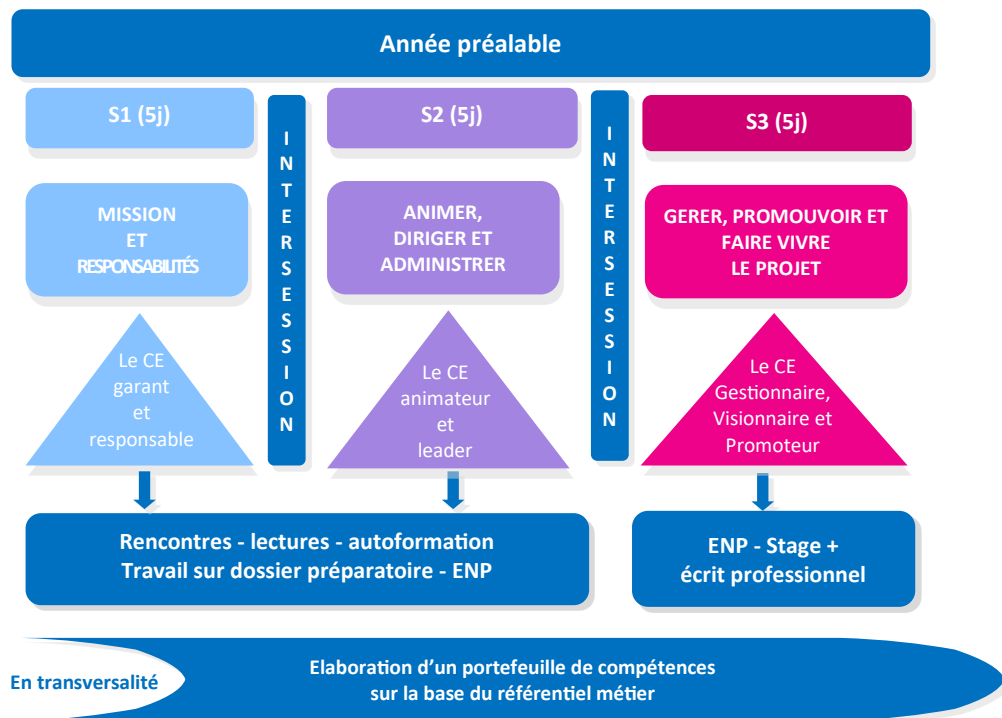
Par arrêté du 16 avril 2014, publié au J.O. du 3 juillet 2014

Cette seconde phase est organisée en deux temps, avant et après la prise de fonction.
Ces deux temps sont intégrés dans un parcours certifiant conduisant à la certification de niveau 1 "Dirigeant des organisations éducatives scolaires et/ou de formation"



Architecture de l'année

Les sessions S1, S2 et S3 forment un tout indivisible.



ORGANISATION DE LA CERTIFICATION

L'évaluation des compétences se réfère à quatre principes essentiels :

- **Un principe réflexif** : La capacité d'analyse est indispensable à la construction des compétences et garantit l'affinement et l'enrichissement de la pratique professionnelle.
- **Un principe éthique** : le management stratégique attendu s'inscrit dans le cadre plus large de la mise en œuvre d'une gouvernance référée à une approche éthique de l'homme et de la responsabilité.
- **Un principe stratégique** : les situations professionnelles du chef d'établissement sont complexes, il est donc attendu qu'il sache mettre en œuvre un management stratégique appuyé sur une analyse systémique du contexte et de son environnement, qu'il puisse témoigner de sa capacité à impulser et accompagner le changement, qu'il sache rendre compte de son action et mettre en œuvre des procédures d'évaluation.
- **Un principe épistémologique** : les acquis de la formation mobilisent des connaissances situées, datées et qui se réfèrent à des champs théoriques, scientifiques, culturels. Il s'agit de les formaliser et d'en tirer des principes d'action.

Au cours de cette étape du parcours, certaines unités de certification font l'objet d'une validation conduisant au titre de *« Dirigeant des organisations éducatives scolaires et/ou de formation »* (Titre de niveau I enregistré au Registre National de la Certification Professionnelle)

Dans le cadre de la certification, les UC2 (Management éducatif et pédagogique) et UC4 (Ingénierie stratégique) font l'objet d'une validation.

Session 1 « Mission et responsabilités » - le CE garant et responsable

Habiter sa liberté dans un cadre analysé en tant que système

- ⇒ Les notions de responsabilité, pouvoir, autorité, délégation, subsidiarité
 - * Exercer sa mission de chef d'établissement et agir en responsable
 - La responsabilité éducative du CE à « l'école de la liberté »
 - Un cadre juridique qui permet une contribution originale de l'EC au service public d'Education
 - Un cadre juridique qui participe à la promotion de la personne et engage chaque acteur
 - L'établissement est premier
 - Repères pour une éthique professionnelle
 - Faire vivre la communauté : éclairage théologique
- ⇒ Se situer dans le parcours de formation, dans le groupe, dans son cheminement personnel et professionnel
- ⇒ Les enjeux et défis éducatifs et pédagogiques des réformes
 - * Faire émerger les défis des réformes et partager une vision commune
 - * Piloter par le sens et non par les dispositifs
 - * Accompagner tous les jeunes dans leur parcours
- ⇒ Situer son management en prenant en compte la complexité du contexte
- ⇒ L'établissement en réseau(x) dans un système
 - * Connaître le fonctionnement de l'enseignement catholique dans une approche systémique
 - * Identifier les services, réseaux et partenaires internes et externes

Session 2 « Animer, Diriger et Administrer » le CE Leader et Animateur

Penser et faire vivre l'organisation apprenante

- * penser l'établissement comme un système et faire vivre les temps et les espaces qui favorisent la relation, la parole des acteurs et le débat, qui permettent de croiser les regards

Initier, favoriser et accompagner des démarches de projet

- * développer l'animation par les projets et la prise en compte du cheminement des personnes pour favoriser
 - la cohérence dans la communauté éducative (dont le CE est garant)
 - la complémentarité des compétences
 - la responsabilisation des acteurs
 - la prise d'initiative, la créativité, l'autonomie

Se donner des clés de lecture du fonctionnement d'une équipe, de la dynamique des groupes et des relations interpersonnelles – et se situer en relation aux autres

- * penser son action de chef d'établissement comme "Etre d'alliance"

Session 3 « Gérer, Promouvoir et faire vivre le projet » le CE Gestionnaire, Visionnaire et Promoteur

Gérer des richesses humaines, des moyens économiques au service du Projet

- en cherchant à promouvoir les personnes
- en respectant un cadre juridique incontournable, non négociable
- en veillant à pérenniser l'établissement

Piloter une équipe et une organisation

Impulser et promouvoir le projet

- Animation pastorale et prise en compte de la question religieuse

Conduire le changement

Accompagner le développement des personnes

- en faisant vivre et grandir une communauté ouverte à tous
- en prenant en compte la complexité
- en inscrivant le projet dans un avenir à inventer